

COURSE NATURE de la COLLINE DE VITROLLES

Article 1 : Organismes

La Course nature de la Colline de Vitrolles est une course nature organisée par Vitrolles Triathlon (association loi 1901) en partenariat avec la MSP La Pierre Plantée (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) et la CPTS Initiatives Santé (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

Vous pouvez contacter les organisateurs

- Vitrolles Triathlon par mail : vitrolles-triathlon@wanadoo.fr ou par téléphone : 04 42 79 11 13
- MSP La Pierre Plantée par mail : msspierreplantee@gmail.com
- CPTS Initiatives Santé par mail : cpts.initiatives.sante@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

La course aura lieu le 23 octobre 2022 à Vitrolles. Elle est composée de 4 courses : 1km, 5 km, 12km et 20km

- Une **course de 1km pour les enfants (enfants nés entre 2008 et 2016)** au parc du Griffon.
Difficulté faible : départ groupé à 9h50 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une **course de 5km pour les adultes et adolescents (personnes nées avant 2008)** au parc du Griffon.
Difficulté faible : départ groupé à 9h45 (un ravitaillement à l'arrivée)
- Une **course nature de 12 km** sur route et colline.
Difficulté moyenne avec 137 m de D+ : départ groupé à 9h30 (un ravitaillement à mi-course et à l'arrivée).
- Une **course nature de 20 km**, principalement en colline.
Difficulté moyenne avec 239m de D+ : départ groupé à 9h15 (un ravitaillement au 6ème km, au 9ème km, au 15ème kilomètre et à l'arrivée).
- Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course, au Parc du Griffon de Vitrolles. Le départ sera donné sur l'allée principale du parc. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 1 km est ouvert pour les enfants nés entre 2008 et 2016
- Le 5 km est ouvert à partir de la catégorie « Minimes » (plus de 14ans/ avant 2008)
- Le 12 km est ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans/ avant 2006).
- Le 20 km est ouvert à partir de la catégorie « Juniors » (plus de 18 ans/ avant 2004).

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition de respecter les éléments ci-dessous :

- Le 1 km, course non chronométrée (6-14ans) : L'autorisation parentale est nécessaire. Les enfants de 6 à 14 ans pourront courir également accompagnés par leurs parents.
- Le 5 km (+14 ans) course chronométrée, l'autorisation parentale est nécessaire.
- Le 12km, course chronométrée Seuls les enfants de plus de 16 ans révolus le jour de la course pourront participer. Une autorisation parentale est nécessaire.

L'autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

Sans présentation des documents demandés, les mineurs ne pourront pas participer à la manifestation. Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur notre chronométreur ou sur place le jour de la course, fermeture ½ heure avant le départ. Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur le site du chronométreur.

4-1 : Prix

Inscription sur le site KMS

- Le 1 km : gratuit
- Le 5 km : 5 euros
- Le 12 km : 15 euros
- Le 20 km : 20 euros

Si inscription sur place, majoration de 3 euros pour le 12 et 20 km

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de MACIF pour Vitrolles Triathlon et de la MACSF pour la CPTS Initiatives Santé pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un professionnel via des transducteurs électroniques intégrés au dossard pour les courses 5km, 12km et 20km. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 1km : seront récompensés les 3 premiers au scratch fille et garçon
- Le 5km : seront récompensés les 3 premiers au scratch homme et femme ainsi que les premiers de chaque catégorie (cadet, junior, espoir, senior, M0, M1, M2, M3...M9)
- Le 12Km : seront récompensés les 3 premiers au scratch homme et femme ainsi que les premiers de chaque catégorie (cadet, junior, espoir, senior, M0, M1, M2, M3...M9)
- Le 20 km : seront récompensés les 3 premiers au scratch homme et femme ainsi que les premiers de chaque catégorie (cadet, junior, espoir, senior, M0, M1, M2, M3...M9)
- Un cadeau de participation sera distribué au retrait des dossards à chaque coureur pour les courses 5km, 12km et 20km. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course pour les courses 5km, 12km et 20km
Pour le 1km seul les 3 premiers au scratch filles et garçons seront diffusés

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Dans ce cas aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Dans tout autre cas, les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (inscription), mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

Article 12 : Epreuve éco-responsable

Notre volonté est de participer au développement durable en réduisant les impacts sur notre environnement pendant la manifestation, et en sensibilisant chacun des participants aux gestes éco-citoyen.

C'est pourquoi, un gobelet pliable et réutilisable sera offert à tous les participants **des courses 12km et 20 km** cette année afin de supprimer les gobelets jetables sur les ravitaillements

Nous vous inviterons donc à utiliser ce gobelet pliable lors des ravitaillements pour les courses 12km et 20km.

Article 13 : Consigne et Vestiaires

Une consigne sera à disposition des participants pour les courses de 5, 12 et 20km. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsable en cas de perte ou de vol.

Des vestiaires séparés hommes et femmes seront à disposition pour que les coureurs puissent se changer.

